

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

DECISION N° 03.13.610.017.1 DU 4 OCTOBRE 2003

Le Préfet de l'Essonne,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 37 et 50,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 39, 40 et 62,

Vu l'arrêté du 22 mars 1993 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en service,

Vu la décision d'agrément n° 99.13.610.081.1 du 8 septembre 1999 du Préfet de l'Essonne.

Vu le rapport de l'audit effectué le 12 septembre 2003 par Madame Brigitte GAUCHER.

Vu les engagements pris par la société SARTORIUS, figurant dans son manuel qualité.

Sur proposition du directeur de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Décide :

Article 1^{er}. - La validité de l'agrément délivré à la société SARTORIUS, 4 rue Emile Baudot, 91127 Palaiseau Cedex, pour effectuer la vérification périodique d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique, est prorogée pour une durée de quatre ans à compter du 8 septembre 2003.

Les caractéristiques des instruments concernés par l'agrément sont :

Classe	Portée maximale	Nombre maximal d'échelon
I	600 kg	
II	600 kg	100 000
III	3 000 kg	10 000
IIII	3 000 kg	1 000

Article 2. - La décision peut être suspendue ou retirée à tout moment en cas de dysfonctionnement grave, de manquement de la société à ses obligations réglementaires ou évolution réglementaire relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique selon les dispositions prévues à l'article 62 de l'arrêté du 31 décembre 2001.

Article 3. - Conformément à l'article 40 de l'arrêté du 31 décembre 2001, la présente décision de renouvellement d'agrément vaut pour tout le territoire national, sous réserve du respect des exigences réglementaires.

Fait à Paris, le 4 octobre 2003
Pour le Préfet et par délégation,
par empêchement du directeur
le chef du bureau métrologie
techniques industrielles



L. SILVERT